

# OFFRE D'EMPLOI



## **TITRE DU POSTE : Pompier à temps partiel**

La Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désirent s'adjoindre de nouvelles personnes à titre de pompier à temps partiel (caserne de Saint-Tite-des-Caps). Nous désirons embaucher des personnes possédant notamment d'excellentes aptitudes à travailler en équipe, démontrant un sens des responsabilités, un très bon jugement, faisant preuve d'éthique professionnelle, ayant une facilité d'apprentissage et pouvant participer à des activités de prévention incendie.

## **DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI :**

Relevant de la direction et des officiers du Service de sécurité incendie, le candidat est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire desservi ainsi que sur le territoire des municipalités avoisinantes requérant notre aide. Les principales responsabilités du pompier consistent à répondre aux appels d'urgence, à effectuer des tâches d'inspection et d'entretien de la caserne, des appareils et du matériel requis par sa fonction ainsi que de participer activement aux exercices d'entraînement, de formation et de prévention. La personne choisie devra également adhérer pleinement à la vision et aux valeurs du Service de sécurité incendie.

## **QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :**

Les candidats recherchés doivent :

- Être âgés d'au moins 18 ans et, à l'embauche, avoir son lieu de résidence principale à une distance compatible de la caserne avec les délais de réponse visant à assurer un service adéquat aux citoyens.
- Posséder une formation en sécurité incendie Pompier-1 *ou* s'engager à suivre cette formation, selon les modalités et les délais prévus par le Service et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. Une formation déjà complétée pour exercer comme pompier sera considérée comme un atout.
- Détenir un permis de conduire du Québec de classe 4 A valide ou s'engager à l'obtenir au cours de la première année d'embauche.
- N'avoir aucun antécédent judiciaire et être en mesure d'en fournir la preuve lors de l'embauche.
- Être en bonne condition physique et s'engager à le rester, répondre au questionnaire médical pré-emploi et être disposé à se soumettre à un examen médical.
- Avoir une bonne disponibilité, de jour et de nuit.
- Une disponibilité de jour (7 h à 17 h) sera considérée un atout prioritaire.
- Une expérience de travail pertinente au sein d'un service d'urgence ou à titre de pompier ainsi qu'un permis de conduire classe 3 (véhicules lourds) constituent un atout.
- Toute expérience jugée pertinente pourra être considérée afin de compléter ou remplacer un des éléments mentionnés ci-dessus.

Si vous remplissez les conditions mentionnées ci-dessus et avez le goût de relever un nouveau défi, n'hésitez pas à transmettre votre curriculum vitae!

## **SALAIRE ET AVANTAGES**

Vous ferez partie intégrante d'une équipe globale. Nous offrons une rémunération très compétitive. De plus, les coûts de la formation requise sont défrayés par l'employeur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature **au plus tard le 27 septembre 2024 à 16 h 00.**

*La forme masculine employée dans le présent texte désigne également les femmes et les hommes.*

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- **Date entrée en fonction :** 25 novembre 2024
- **Salaire :** Selon la convention collective du Service de sécurité incendie
- **Statut de l'emploi :** Occasionnel - temps partiel

## **PERSONNE RESSOURCE**

- **Direction incendie**
- **Courriel :** incendie@villedebeauvre.com
- **Téléphone :** 418 827-4541